

dérable qu'ils se trouvaient sans cesse sur le passage des princes (1) et des prélats qui étaient venus à cause du concile.

L'assemblée du Clergé n'eut d'autre résultat que d'approuver la guerre contre Jules II, ce qui avait déjà été fait à Tours.

Pendant ces entrefaites, le duc Charles de Savoie qui était venu à Lyon avec la Cour, voulut être reçu chanoine-comte de l'église de Lyon, et il le fut, après avoir fait sa preuve de noblesse en sa qualité de seigneur du marquisat de Villars. Le samedi 30 août 1511, le Chapitre vint le prendre processionnellement à la grande porte de l'église de Saint-Jean où, après l'avoir revêtu d'un surplis et d'une chappe, l'archidiacre et le précenteur le conduisirent au maître-autel en chantant le *Te Deum*. Le duc y fit sa prière et son offrande en présence de plusieurs grands seigneurs de sa cour et de celle de France.

Vers ce même temps, M. de Rohan, ayant voulu faire la visite du monastère de la Déserte, l'abbesse (2) et ses religieuses se dirent de l'ordre de Saint-François, et, comme telles, exemptes de la juridiction épiscopale. Les religieux de Saint-François s'étant présentés pour faire la visite, elles répondirent qu'elles étaient de l'ordre de Saint-Benoit, et sous l'Ordinaire qui les obligea enfin à le reconnaître pour leur supérieur.

M. de Rohan eut aussi maille à partir avec Antoinette d'Armagnac, abbesse de Saint-Pierre. La clôture n'était plus observée dans son monastère et de graves désordres s'y étaient introduits. Afin de ramener les religieuses à une vie plus régulière, il leur défendit d'assister aux processions et de sortir de leur couvent sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques. L'abbesse et ses nonnains soutenaient qu'elles étaient exemptes

(1) Huit princes de la maison de Savoie figurent sur la liste des comtes de Lyon, savoir : Philippe, reçu en 1244 ; Pierre, en 1296 ; Aymon, en 1307 ; Thomas, en 1318 ; Amédée, en 1339 ; Charles I, en 1288, et Charles III, en 1511.

(2) Le P. Ménestrier, qui nous a conservé cette anecdote, nomme l'abbesse Antoinette de Saint-Amand de Foncraine ; je ferai observer que, s'il faut s'en rapporter aux auteurs du *Gallia christiana*, IV, 147, cette dame ne parvint à la dignité d'abbesse qu'en 1521.